



INVENTAIRE DES PERSPECTIVES VISUELLES ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DU VIEUX-QUÉBEC

FÉVRIER 2008

ÉTUDE RÉALISÉE POUR LA VILLE DE QUÉBEC ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE,
DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC

RAPPORT PRÉPARÉ PAR BÉLANGER BEAUCHEMIN MORENCY · ARCHITECTES & URBANISTE S.E.N.C.

Entente de développement culturel



BÉLANGER BEAUCHEMIN MORENCY
ARCHITECTES & URBANISTE S.E.N.C.

CRÉDITS

Ce document a été réalisé dans le cadre de l'entente de développement culturel intervenue entre la Ville de Québec et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

BÉLANGER BEAUCHEMIN MORENCY
ARCHITECTES & URBANISTE

Chargé de projet

Rémi Morency

Recherche et rédaction

Rémi Morency

Émilie Garneau

Maxime Rousseau

Cartographie, illustration, montage

Émilie Garneau

Maxime Rousseau

VILLE DE QUÉBEC

Chargé de projet

Robert Caron

Comité de suivi

Francine Bégin

Louis-Daniel Brousseau

Benoît Fiset

Françoise Roy

Mélanie Tremblay

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS
ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC

Pierre Lahoud

Jérôme Hardy

FÉVRIER 2008

TABLE DES MATIÈRES

| | | | |
|-----------|--|-----|--------------------------|
| 5 | OBJECTIFS | 26 | POINTS DE VUE EXTÉRIEURS |
| 5 | MÉTHODOLOGIE | 30 | SECTEUR A |
| 6 | LEXIQUE | 36 | SECTEUR B |
| 7 | PARTIE 1 | 45 | SECTEUR C |
| | CONNAISSANCE DU PAYSAGE ET LISIBILITÉ | 54 | SECTEUR D |
| 7 | 1.1 TERRITOIRE À L'ÉTUDE | 69 | SECTEUR E |
| 8 | 1.2 ÉLÉMENTS CONSTITUANTS LE PAYSAGE | 78 | SECTEUR F |
| 13 | PARTIE 2 | 83 | SECTEUR G |
| | INVENTAIRE DU PAYSAGE | 94 | SECTEUR H |
| 13 | 2.1 PRINCIPES D'ÉVALUATION | 99 | ANNEXE |
| 13 | 2.2 PROFIL GÉNÉRAL DE L'EXPERTISE VISUELLE <i>IN SITU</i> | 101 | BIBLIOGRAPHIE |
| 14 | 2.3 SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE | | |
| 17 | 2.4 MARCHE À SUIVRE | | |
| 18 | 2.5 PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ORGANISATION DU PAYSAGE | | |
| 19 | 2.6 RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES | | |
| 21 | 2.7 RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES : TISSU URBAIN DE BASE | | |
| 21 | 2.8 RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES : TISSU URBAIN SPÉCIALISÉ | | |
| 22 | 2.9 RECOMMANDATIONS PAR ÎLOTS | | |

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La Ville de Québec désire par cette étude se doter d'un inventaire des perspectives visuelles pour l'arrondissement historique du Vieux-Québec. Cet inventaire permettra d'ajouter une donnée additionnelle au corpus de connaissances du milieu afin de mieux y intervenir, de le mettre en valeur et d'en préserver ses caractères essentiels hérités.

Le mandat de cette étude se divise en trois sous-objectifs :

1. **Identifier les perspectives visuelles à partir du domaine public :**
 - de l'intérieur de l'arrondissement historique vers ses propres composantes;
 - de l'intérieur de l'arrondissement historique vers l'extérieur;
 - de l'extérieur vers l'arrondissement historique lui-même.
2. **Classifier ces perspectives** afin de faire ressortir celles qui sont remarquables, intéressantes et dignes de mention et qui devraient faire l'objet de mesures de préservation, de protection et de mise en valeur.
3. **Élaborer des critères relatifs à la préservation, la protection et la mise en valeur de ces perspectives visuelles.** Ces critères pourront permettre d'ajuster les diverses réglementations ayant juridiction sur le territoire de l'arrondissement et servir de référence lors d'interventions de revitalisation et de mise en valeur.

MÉTHODOLOGIE

Cette étude a été réalisée selon le cadre opératoire décrit dans cette section. Afin de correspondre le plus possible aux réalités climatiques qui prévalent sur le territoire, l'étape de la collecte de données ayant mené à l'identification des perspectives visuelles s'est échelonnée sur deux saisons. Cela aura permis de valider l'inventaire à la fois en automne sous couverture végétale, et en hiver sous couverture neigeuse. Il était primordial de procéder ainsi puisque ces variations saisonnières modèlent fortement le paysage sur des cycles de 6 mois et que, trop souvent, la période hivernale est reléguée au second plan, voire totalement occultée.

1. ANALYSER LES ÉLÉMENTS CONSTITUANT LE PAYSAGE

Par le biais d'une étude essentiellement cartographique et historique, les différentes structures qui se superposent et qui contribuent à former le paysage ont été identifiées afin d'établir une série d'éléments qui pourraient être lisibles dans un cadre idéal mais qui prendront plus ou moins d'importance une fois mis en relation les uns avec les autres. Cette première démarche, essentiellement analytique, a été faite dans l'esprit d'éclairer l'analyse visuelle in situ qui aura suivi.

2. RELEVÉ PHOTOGRAPHIQUE DE L'ENSEMBLE DU SECTEUR D'ÉTUDE

Le relevé photographique a été effectué une première fois en automne, sous couvert végétal. Il a été complété lors d'une seconde investigation en hiver, sans couverture végétale, afin de valider l'inventaire et de s'assurer d'une juste représentation des réalités saisonnières.

3. NOMMER ET DÉCRIRE LES PERSPECTIVES

Toutes les perspectives potentielles et réelles ont été répertoriées de façon systématique. Ainsi, leur description aura permis d'établir les bases de leur classification.

4. ÉTABLIR DES CRITÈRES AFIN DE CLASSIFIER L'INVENTAIRE

L'établissement de critères permet de hiérarchiser les perspectives visuelles selon une échelle de valeur (remarquables, intéressante et digne de mention). La définition de ces critères permet de comprendre en quoi une perspective se distingue d'une autre et sur quels éléments il importe de porter attention afin de préserver ses caractéristiques essentielles.

5. IDENTIFIER LA PROBLÉMATIQUE INHÉRENTE À CHACUNE DES PERSPECTIVES

Les principaux facteurs de détérioration ont été répertoriés en vue d'éclairer les recommandations devant mener à la sauvegarde et la mise en valeur des perspectives visuelles.

6. ÉLABORER UN PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

Élaboration de recommandations et de principes généraux pour l'ensemble de l'arrondissement historique, de recommandations spécifiques quant au tissu urbain de base et au tissu urbain spécialisé, et de recommandations spécifiques pour chacune des perspectives inventoriées afin de préserver, corriger et mettre en valeur les caractères essentiels du lieu.

LEXIQUE

Note : certaines définitions sont tirées ou inspirées de l'étude de Larochelle et Gauthier (2003)

Barrière visuelle

Élément naturel ou artificiel qui gêne la vue.

Corridor visuel

Le corridor correspond à la morphologie générale de l'espace public, bordé et défini spatialement par le bâti de l'arrondissement historique.

Limites

Bordures naturelles (cours d'eau, variation topographique, etc.) ou artificielles (voies, changement typologique du bâti, etc.) qui définissent les secteurs et qui marquent leur achèvement. Les limites peuvent être également définies comme étant franchissables ou infranchissables.

Nœud

Point stratégique dans le paysage urbain qui joue un rôle de connexion entre deux éléments ou systèmes d'éléments d'un ensemble (p. ex.: intersection, pont)

Noyau urbain

Ensemble bâti correspondant au lieu initial d'implantation des établissements humains et ayant un rayon d'influence sur le territoire.

Panorama

Vue très large (plus de 90 degrés) sur un élément d'intérêt qu'on peut saisir de façon globale. Il peut s'agir d'un élément du site naturel, de la silhouette urbaine ou encore d'un ensemble de constructions particulièrement vaste.

Parcours

Élément du réseau viaire appartenant au domaine public. Un qualificatif pourrait lui être attribué pour le situer à l'intérieur d'un système hiérarchique: parcours directeur, d'implantation, de raccordement, etc.

Percée visuelle

Vue sur un élément d'intérêt, qui est limitée à un certain angle (moins de 90 degrés) par le cadre bâti, la végétation ou un élément topographique.

Perspective visuelle

Vue sur un ensemble d'éléments d'intérêt plus ou moins lointain à partir d'un point donné.

Point focal

Point sur lequel l'attention est concentrée dans un corridor visuel ou dans toute autre perspective visuelle. Le point focal peut constituer un but ultime de destination.

Pôle

Nœud ponctuel qui exerce une fonction supérieure dans un ensemble et qui est généralement déterminé par la présence de plusieurs éléments continus qui se terminent ou qui partent de ce point. Les pôles sont des nœuds complexes qualifiés par la présence d'espaces publics et d'édifices spécialisés.

Repère visuel

Élément généralement construit qui, de par sa nature exceptionnelle (par opposition aux éléments communs et récurrents du tissu urbain), est reconnaissable, lisible et ponctue le parcours. Un élément naturel du paysage peut aussi constituer un repère.

Secteur ou unité de paysage

Partie du territoire présentant une homogénéité ou une hétérogénéité du point de vue morphologique et dont les limites sont nettes, lisibles ou diffuses.

PARTIE I
CONNAISSANCE DU PAYSAGE
ET HYPOTHÈSES DE LISIBILITÉ

La nomenclature des éléments constituant le paysage qui suit a été divisée en deux groupes : les **éléments naturels** et les **éléments issus des établissements humains permanents**. Cette démarche est directement liée au concept de paysage culturel qui se définit comme étant la relation historique entre les éléments naturels et le développement des établissements humains.

L'objectif lié à l'établissement d'une telle liste est de documenter la formulation des critères qui mèneront à l'inventaire des perspectives. Critères basés sur la lisibilité des éléments caractérisant le paysage plutôt que sur des fondements esthétiques et de préférence de goûts.

1.1 LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE

C'est en 1608 que Champlain fonde la capitale de la Nouvelle-France. La position du noyau de ce qui deviendra la ville de Québec est stratégique : son emplacement facilite le commerce puisqu'il est à proximité du fleuve Saint-Laurent et de plusieurs affluents et, la falaise sur laquelle il se développe, offre de nombreuses qualités défensives. Ainsi, le relief accidenté devient un acteur de premier plan dans la tangente que prend le développement et participe fortement à la caractérisation d'une haute et d'une basse-ville.

Aux débuts de la colonie, un comptoir commercial comprenant l'*Abitation* est construit au pied de la falaise tandis que le fort Saint-Louis est juché sur le Cap Diamant. Fin 17^e siècle, la falaise délimite deux quartiers bien distincts : un noyau portuaire et commercial en basse-ville et de grandes institutions administratives et religieuses en haute-ville.

En basse-ville, au 18^e siècle, la prospérité des activités commerciales occasionne quelques remblaiements successifs sur le fleuve pour gagner du terrain. Au 19^e siècle, l'augmentation et l'agrandissement des surfaces d'entreposage conduisent les ouvriers et artisans à s'installer dans les faubourgs qui se développent en périphérie.

En haute-ville, le développement résidentiel s'intensifie alors que la population augmente rapidement dès le 18^e siècle. Les propriétés religieuses sont alors morcelées, permettant l'ouverture de nouvelles rues. Après la conquête, la citadelle et les fortifications telles qu'on les connaît aujourd'hui sont érigées. Au tournant du 20^e siècle, elles sont alors percées et conservées malgré leur obsolescence dans un mouvement romantique d'embellissement de la ville.

Au 20^e siècle, la haute et la basse-ville voient leur potentiel de développement limité et le tissu urbain se dégrade rapidement. Des inquiétudes surgissent quant à l'avenir du Vieux-Québec. En 1963 son statut d'arrondissement historique est reconnu. Vingt ans plus tard, il est inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco confirmant l'intérêt international pour ce territoire qui offre, selon ICOMOS (juillet 1985), « un exemple éminent de loin le plus complet en Amérique du Nord de ville coloniale fortifiée ».

1.2 LES ÉLÉMENTS CONSTITUANT LE PAYSAGE

LES ÉLÉMENTS NATURELS

Les éléments naturels suivants devraient faire l'objet d'une lisibilité dans le paysage général compte tenu de leur influence sur la forme des établissements humains (figure 1).

Le fleuve Saint-Laurent

Au début de la colonie, le fleuve était une voie commerciale et de communication de première importance. Suite à la diminution des activités portuaires et à l'arrivée de nouveaux moyens de transport, le fleuve a perdu son caractère de pôle et est aujourd'hui plutôt perçu comme une limite. Néanmoins, sa lisibilité et son accessibilité contribuent à la définition du caractère de Québec.

La rivière Saint-Charles

La présence d'affluents comme la rivière Saint-Charles permettant l'exploration et le refuge à l'intérieur des terres a été un incitatif à choisir le site de Québec par Champlain. Site important de chantiers maritimes au 18^e et 19^e siècle, les berges viennent d'être re-naturalisées confirmant l'attrait de la rivière comme élément de premier ordre du tissu urbain.

La topographie

La topographie a joué un rôle primordial quant au choix de l'emplacement du premier comptoir commercial en Nouvelle-France. La mince bande de terre plane le long du fleuve jouait le rôle d'un port naturel, la falaise abrupte et le plateau plus ou moins accidenté étaient un atout défensif permettant de surveiller l'horizon et d'appréhender l'ennemi. Ainsi, le Cap Diamants fait

figure de proue dans la vallée du Saint-Laurent qui débute à Saint-Joachim.

Des relations visuelles très fortes entre le cap et les composantes de la géographie naturelle ont été à l'origine de la fréquentation du lieu par les premières nations :

- rive sud;
- île d'Orléans;
- plaine du Saint-Laurent;
- pied des montagnes laurentiennes;
- rivière Saint-Charles.

Les limites

À l'origine de la colonie, les cours d'eau constituent le principal réseau de circulation. Les premiers établissements permanents sont érigés en fonction de leur présence. Il en va de même pour la falaise qui circonscrit le promontoire de Québec et qui jouera un rôle primordial dans le développement du caractère de Québec notamment en instituant une hiérarchie spatiale très forte.

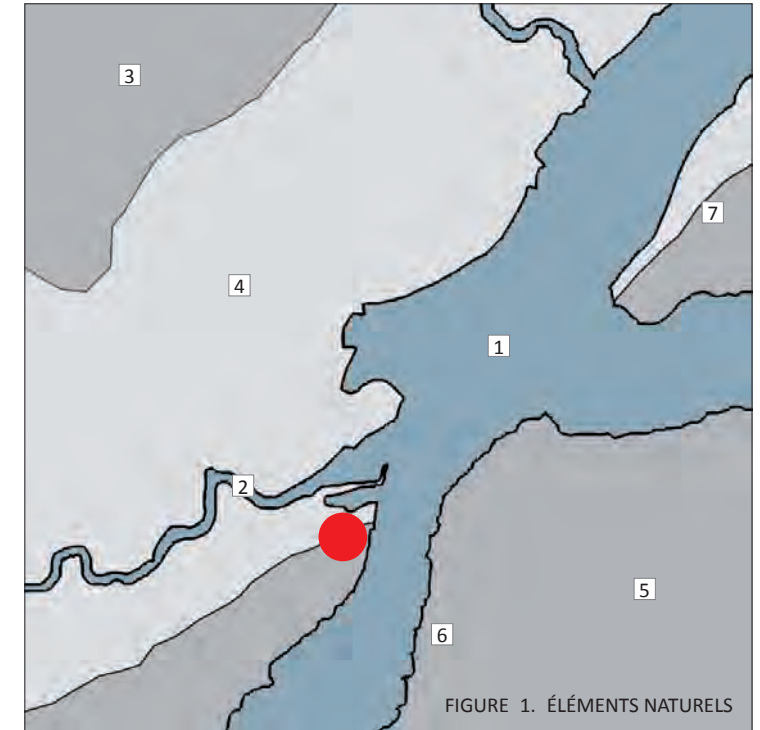


FIGURE 1. ÉLÉMENTS NATURELS

- Fleuve Saint-Laurent 1
- Rivière Saint-Charles 2
- Laurentides 3
- Basses-terres du Saint-Laurent 4
- Appalaches 5
- Rive sud 6
- Île d'Orléans 7
- Vieux-Québec ●

LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS PERMANENTS

Les établissements humains suivants devraient faire l'objet d'une lisibilité dans le paysage général et ce dans une perspective de lecture diachronique.

Noyaux initiaux

Dès les débuts de la colonie, deux noyaux initiaux distincts prennent place simultanément au pied du promontoire et sur le plateau du cap Diamants. En basse-ville, un noyau s'érige autour de la place Royale (première édification par Champlain) tandis qu'en haute-ville, c'est autour de la place d'Armes que prennent place le fort puis le château Saint-Louis.

Les pôles urbains

Quatre pôles urbains sont identifiés par Anne Vallières dans son mémoire (*Processus de transformation typologique du bâti résidentiel dans l'arrondissement historique du Vieux-Québec*, 1999 : 28). Les deux noyaux initiaux, la **place d'Armes** et la **place Royale**, ont évidemment un caractère polaire. La **place de l'Hôtel-de-Ville** et la **place d'Youville** prennent place ultérieurement dans le tissu urbain et cette dernière agit comme rotule entre la ville fortifiée et le nouveau faubourg Saint-Jean baptiste (figure 2).

Les limites

En plus des limites naturelles (cours d'eau et falaise), d'autres limites dites *humaines* ont teinté le caractère de Québec : les fortifications, les activités portuaires et, plus récemment, l'autoroute Dufferin-Montmorency qui aura opéré une rupture du tissu historique avec les faubourgs limitrophes.



Forme urbaine

Les usages et la topographie font en sorte que la forme urbaine de la haute-ville et de la basse-ville diffèrent sensiblement.

En basse-ville, pour optimiser l'espace et permettre un accès fluvial au plus grand nombre, un tracé orthogonal s'organise sur la mince bande de terre plane au pied du promontoire. Le système viaire se développe autour de la place Royale puis s'étend le long du fleuve d'est en ouest. Ultérieurement, des mètres d'espaces additionnels sont gagnés sur le fleuve où des remblais sont effectués. Les rues Dalhousie et Quai-Saint-André témoignent de ce changement des limites territoriales puisqu'on y trouve le dernier front bâti continu devant lequel des remblais importants ont pris place entre les quais.

En haute-ville, la forme urbaine s'organise d'abord selon un plan radioconcentrique (typique des terrains accidentés) dont le cœur est le fort Saint-Louis et la place d'Armes. Les parcours-mères que sont les rues Saint-Louis, Sainte-Anne, Saint-Jean, Buade et de la Fabrique sont issus de sentiers existants antérieurs à la colonisation et ont été influencés par la division initiale des terres agricoles et l'occupation du territoire par les propriétés religieuses. Puis, un réseau de voies secondaires se greffe à cette organisation radioconcentrique selon un schéma qui tend vers l'orthogonalité mais qui, jumelé à la topographie, engendre souvent l'irrégularité des îlots.

Trame viaire et hiérarchie (figure 2)

Les parcours-mère sont les voies les plus importantes dans la hiérarchie du réseau viaire. Ces parcours relient entre eux deux

pôles le plus directement possible tout en composant avec les particularités topographiques.

En basse-ville, les rues Notre-Dame, Sault-au-Matelots et du Petit-Champlain reprennent le tracé du parcours-mère longeant le fleuve et traversant la place Royale. La côte de la Montagne relie cette place à celle de la place d'Armes en haute-ville.

Sur le promontoire, les parcours-mères relient les pôles du Vieux-Québec à des spécificités territoriales plus ou moins éloignées. C'est le cas des rues Saint-Louis, Saint-Jean et de la côte du Palais qui reliaient les chemins Saint-Louis, Sainte-Foy et Royal. D'autres portions de parcours-mère reliaient des pôles ou des intersections importantes à des bâtiments aujourd'hui disparus. Par exemple, la rue Sainte-Famille et la côte de la Canoterie reliaient la haute-ville à la canoterie¹; la rue des Carrières liait la haute-ville à une carrière de pierre; la rue Couillard reliait probablement un moulin à la canoterie; la rue Garneau reliait la ferme de Louis Hébert à une intersection importante (Vallières, 1999 : 35).

Parcellaire (figure 3)

À l'origine, les parcelles résidentielles étaient occupées selon le système français, c'est-à-dire, en implantant une maison sur un lot carré et en ménageant un passage latéral ouvert vers l'arrière-cour. Pour densifier ces parcelles, on agrandi les bâtiments latéralement, ce qui entraîne la mitoyenneté des habitations et l'apparition des portes cochères pour accéder à la cour. Par la suite, la pression du

développement mène à la densification des îlots par la construction de bâtiments dans les arrière-cours puis, au surhaussement du bâti sur rue.

La conquête institue de nouveaux modes d'organisation britanniques. Ces modèles proposent des parcelles rectangulaires avec des ruelles pour accéder aux arrière-cours. Cependant, puisque le système viaire est déjà en place à l'intérieur des limites de la ville fortifiée, des déformations sont occasionnées sur le tissu urbain existant, notamment par l'apparition de parcelles plus étroites et des portes cochères plus larges.

Tissu urbain de base et tissu spécialisé (figure 4)

Aux débuts de la colonie, la topographie accidentée définit une certaine spécialisation territoriale de la typologie du bâti selon qu'on se trouve en bas ou en haut de la falaise. En effet, alors que la haute-ville a principalement accueilli des bâtiments religieux, institutionnels et militaires, c'est en basse-ville qu'on trouve le bâti résidentiel, commercial et portuaire, puis, un peu plus tard, celui des institutions bancaires.

Aujourd'hui encore, beaucoup de bâtiments institutionnels occupent un espace important. Ces institutions et leurs enceintes se trouvent en haute-ville, entourées d'un tissu urbain de base qui s'est développé sur les territoires résiduels, souvent cédés par les institutions. En basse-ville, plusieurs bâtiments témoignent des anciennes activités portuaires. Ces activités ont été progressivement déplacées vers l'est et l'ouest.

La trame du réseau viaire s'est en quelque sorte édifiée au pourtour des noyaux des grandes institutions, sur les territoires résiduels progressivement libérés pour fins de lotissements. Dès l'origine, le bâti institutionnel se démarque clairement du bâti résidentiel (tissu

¹ Un bâtiment sur les berges de la rivière saint-Charles où les embarcations étaient amarrées.

urbain de base) tant par les typologies, les modes constructifs et la volumétrie qui tend toujours vers des grands parallélépipèdes allongés pouvant aller jusqu'à 8 étages. Ces volumétries ont en commun de présenter des lignes faitières horizontales nettes. Le tissu urbain de base est formé de volumes de plus petite dimension, de 2 à 5 étages, qui prennent eux aussi des formes simples et monolithiques coiffées de toiture plates ou en pente. Le tissu urbain de base est ainsi composé d'une multitude d'unités accolées les unes aux autres, donnant l'impression d'épouser parfaitement la topographie contrairement aux grandes institutions émergentes dont la ligne faitière vient la nier. (Figure 9)

Les grandes institutions, ce sont essentiellement l'œuvre des communautés religieuses comme les Ursulines, les Augustines Hospitalières de l'Hôtel-Dieu, les Jésuites, le Séminaire de Québec, et les Sœurs Grises.

Encore aujourd'hui, les interfaces publiques de ces communautés sont rares et discrètes. Le bâti logeant les fonctions publiques ou semi publiques (écoles, église, hôpital) est souvent situé sur la ligne de propriété. Les fonctions privées (résidentielles) sont implantées au cœur de la parcelle, de part et d'autres de cours et de jardins privés et délimités par des murs d'enceintes. Ces murs marquent en quelque sorte la limite entre le sacré et le profane. Ils auront permis d'y accoler un espace public (rue) ou un tissu urbain de base.

La citadelle et les fortifications

Avant la réalisation des fortifications construites entre 1819 et 1831, d'autres enceintes plus petites ont influencé la morphologie de la ville. La construction des fortifications actuelles

a eu pour effet de refermer la ville sur elle-même et de contenir son développement.

Au tournant du 20^e siècle, des efforts d'aménagement urbain ont été entrepris pour rendre l'enceinte plus conviviale. Elle fut ainsi transformée en promenade, des portes ont été percées, sa hauteur a été abaissée pour permettre d'ouvrir des vues vers les paysages extra-muros. Ainsi, les fortifications constituent une composante incontournable dans la définition de Québec comme arrondissement historique, au même titre que le tissu urbain de base et les grandes institutions.

Composition générale du cadre visuel

Le cadre physique du Vieux-Québec est relativement simple et devrait être théoriquement lu comme tel : le tissu des grandes institutions (spécialisé), le tissu urbain de base (résidentiel) et les ouvrages militaires. Mais l'histoire aura forgé de nombreuses exception notamment à travers le tissu résidentiel où une certaine mixité de fonctions aura contribué à l'émergence de certaines constructions et ce, même en dehors des pôles urbains. Ces exceptions sont liées aux secteurs d'activités suivants :

- Civiques et gouvernementaux
- Portuaires
- Commerciaux
- Religieux

Ainsi, certains édifices sont devenus de véritables points de repères dans le Vieux-Québec. L'édifice Price en est un qui, malgré le fait qu'il s'implante sur d'anciennes parcelles résidentielles et qu'il soit un édifice commercial, marque jusqu'à un certain point la présence de la place de l'Hôtel-de-Ville.

PARTIE 2

INVENTAIRE DES PERSPECTIVES

2.1 PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les critères qui permettent de faire émerger les perspectives remarquables et intéressantes sont directement liées à la nomenclature des éléments de la section précédente. Ainsi, une perspective visuelle permet de rendre lisible un ou des éléments du paysage. Une perspective devient remarquable lorsqu'elle permet de rendre lisibles plusieurs éléments du paysage dotés d'une valeur historique, symbolique et contextuelle.

Remarquable : perspective dont l'intérêt est défini par la lisibilité d'une *importante accumulation* d'éléments constituant le paysage (historique, symbolique et contextuel).

En général, l'objet d'observation de ces perspectives est constitué du tissu urbain de base, d'un bâtiment du tissu urbain spécialisé ou d'un ouvrage militaire et d'au moins un élément du paysage (fleuve, montagnes, rivière etc.)

Intéressante : perspective dont l'intérêt est défini par la lisibilité d'une accumulation d'éléments constituant le paysage (historique, symbolique et contextuel).

En général, l'objet d'observation de ces perspectives est constitué du tissu urbain de base et d'un bâtiment du tissu urbain spécialisé ou d'un ouvrage militaire.

Digne de mention : perspective dont l'intérêt est défini par la lisibilité d'un ou de quelques éléments constituant le paysage et qui mérite d'être distinguée des autres par la nature particulière de ces éléments.

En général, l'objet d'observation de ces perspectives est constitué du tissu urbain de base.

Potentiellement (ajouté devant les trois échelles de qualificatif) : Perspective dont l'intérêt est défini par la lisibilité de plusieurs éléments constituant le paysage, mais qui se trouvent actuellement occultés par des anomalies importantes ou des barrières visuelles. Ce terme a été ajouté pour inclure un niveau additionnel de nuance inclusif.

2.2 PROFIL GÉNÉRAL DE L'EXPERTISE VISUELLE *IN SITU*

Toutes les perspectives visuelles de l'arrondissement historique tant extérieures qu'intérieures sont dignes de mention.

Chacun des points de vue potentiels à partir du domaine public nous informe minimalement sur la constitution du tissu urbain en permettant d'en faire une lecture diachronique; c'est-à-dire en permettant d'y lire les traces de sa transformation à travers le temps. Ainsi, la morphologie exceptionnelle du cadre bâti de l'arrondissement historique constitue en soi le premier objet d'observation des perspectives visuelles. Cette morphologie du bâti dégage trois types de vues : l'une introvertie à l'arrondissement à partir duquel et vers lequel on regarde; l'autre extravertie à travers son bâti vers le paysage extérieur; la dernière comme objet d'observation global à partir de points de vue extérieurs.

Cet inventaire ne traite pas des perspectives dites dignes de mention. Il importe donc de garder à l'esprit qu'en raison du statut particulier de l'arrondissement historique notamment comme site du patrimoine mondial, il est nécessaire de prendre tout point de vue en considération lors d'interventions sur la morphologie de son tissu urbain et de s'interroger sur l'aspect contributif de ces interventions quant à l'enrichissement des perspectives visuelles et la lecture de l'espace urbain.

2.3 SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE

UNITÉS DE PAYSAGE ET SECTEURS (FIGURE 5)

Deux grandes unités de paysage ont été identifiées à l'intérieur des limites de l'arrondissement historique : la haute-ville et la basse-ville. Ces unités ont été redivisées en secteurs correspondant à des caractéristiques topographiques spécifiques. Ainsi, en haute-ville, cinq secteurs sont définis par les trois versants naturels intramuros, les fortifications et le versant ouest extra-muros. En basse-ville, trois secteurs se dessinent : ceux du quartier des palais, de la Pointe-à-Carcy et du Cap-Blanc.

ÎLOTAGE DES SECTEURS (FIGURE 11)

Tous les îlots de l'arrondissement historique ont été numérotés. Ainsi, lors de toute intervention sur une parcelle contenue à l'intérieur d'un de ces îlots, il est possible de se référer aux perspectives qui devront minimalement être prises en considération.

ORGANISATION DE L'INVENTAIRE

L'inventaire des perspectives visuelles est organisé selon trois grandes familles :

1. Les points de vue extérieurs
2. Les panoramas
3. Les percées visuelles

LES POINTS DE VUE EXTÉRIEURS (FIGURE 6)

La carte synthèse des points de vue extérieurs démontre certains points caractéristiques parmi une multitude de possibles. Ils ont été recensés pour permettre de faire une analyse sommaire quant à la globalité de l'arrondissement comme objet d'observation. Ainsi,

certains versants présentent une meilleure lisibilité notamment en raison de la clarté d'échelle entre le tissu urbain de base et le tissu urbain spécialisé. Il en va de même pour la relation haute-ville et basse-ville qui est nette et franche à partir des points de vue de la rive sud. Le versant nord pose quant à lui plusieurs problématiques quant à ces relations d'échelle : d'une part, entre les institutions et le tissu urbain de base et, d'autre part, entre la haute et la basse ville, notamment en raison de la topographie du promontoire nettement moins accidentée de ce côté, la présence de plusieurs édifices en hauteur dans le secteur de la place d'Youville et la tour de l'Hôtel-Dieu.

LES PANORAMAS (FIGURE 7)

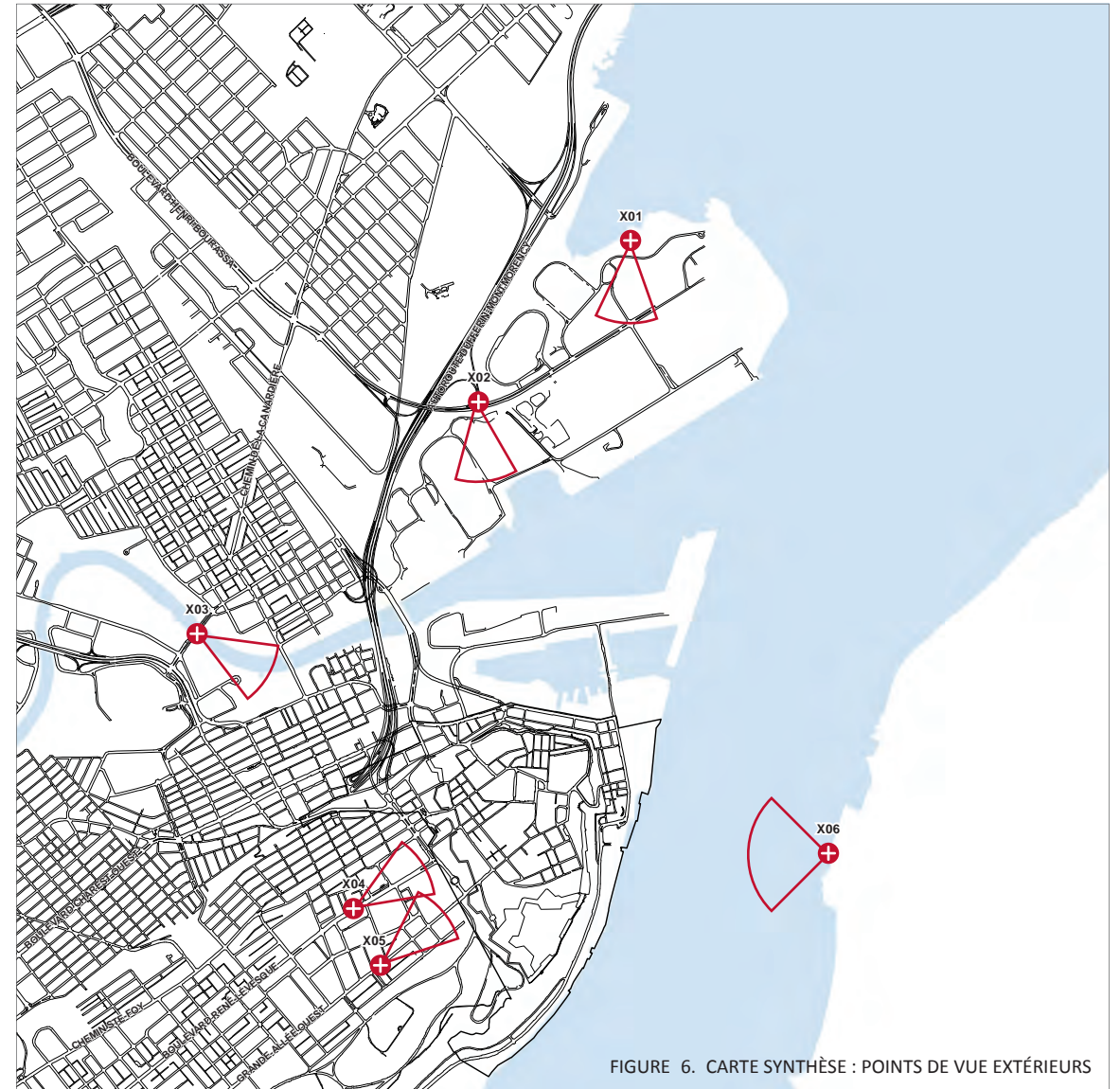
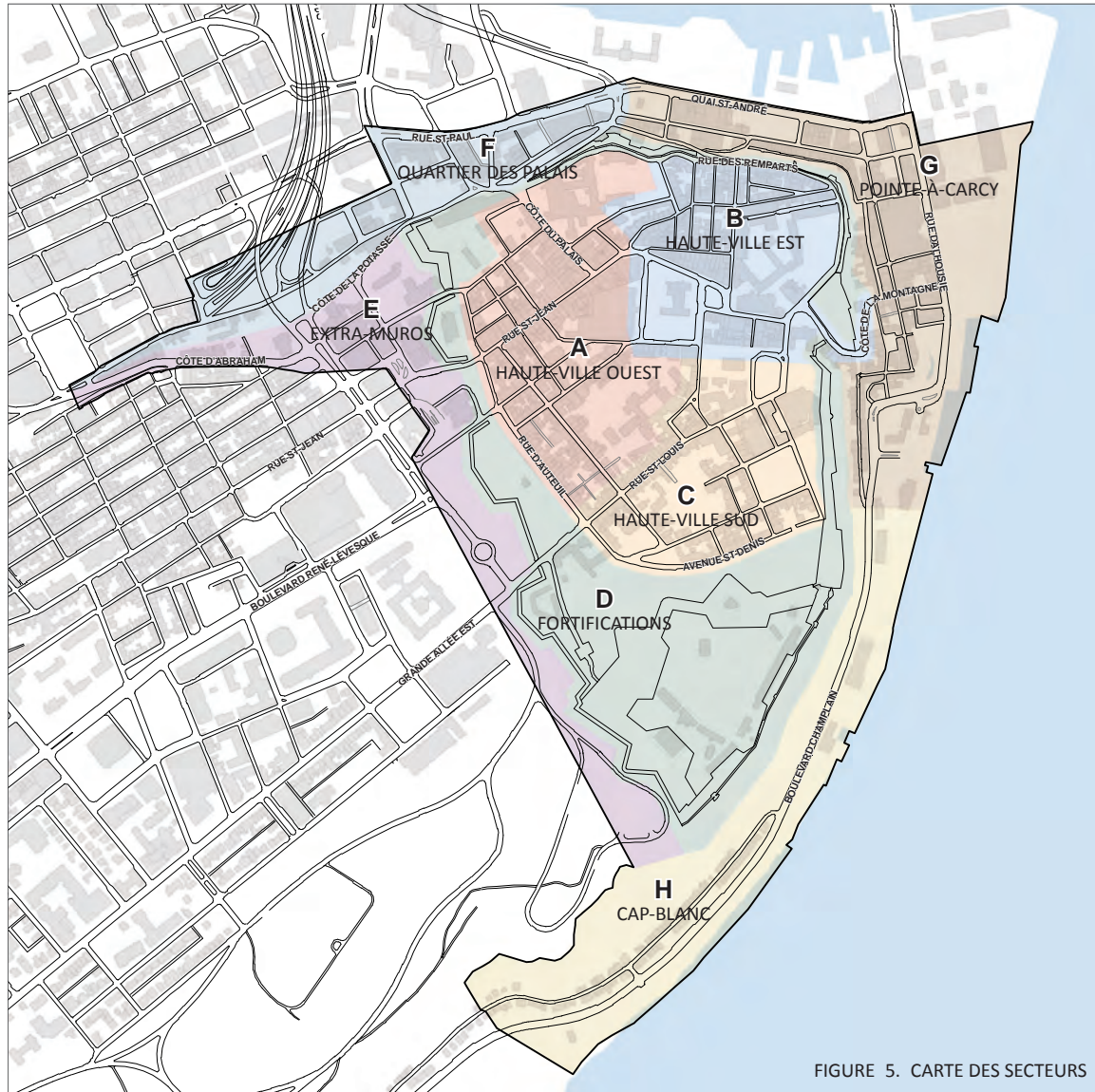
La carte synthèse des panoramas permet de faire ressortir l'importance de l'ouvrage militaire que constituent les fortifications. C'est en effet à partir de cette promenade que sont procurés les plus spectaculaires panoramas (secteur D). Ceux situés dans les secteurs *nord et est* sont tributaires du bâti en contrebas notamment dans le secteur de la Pointe-à-Carcy. Ceux pris à proximité de la citadelle, sont tributaires du bâti du plateau sud du Vieux-Québec (secteur C).

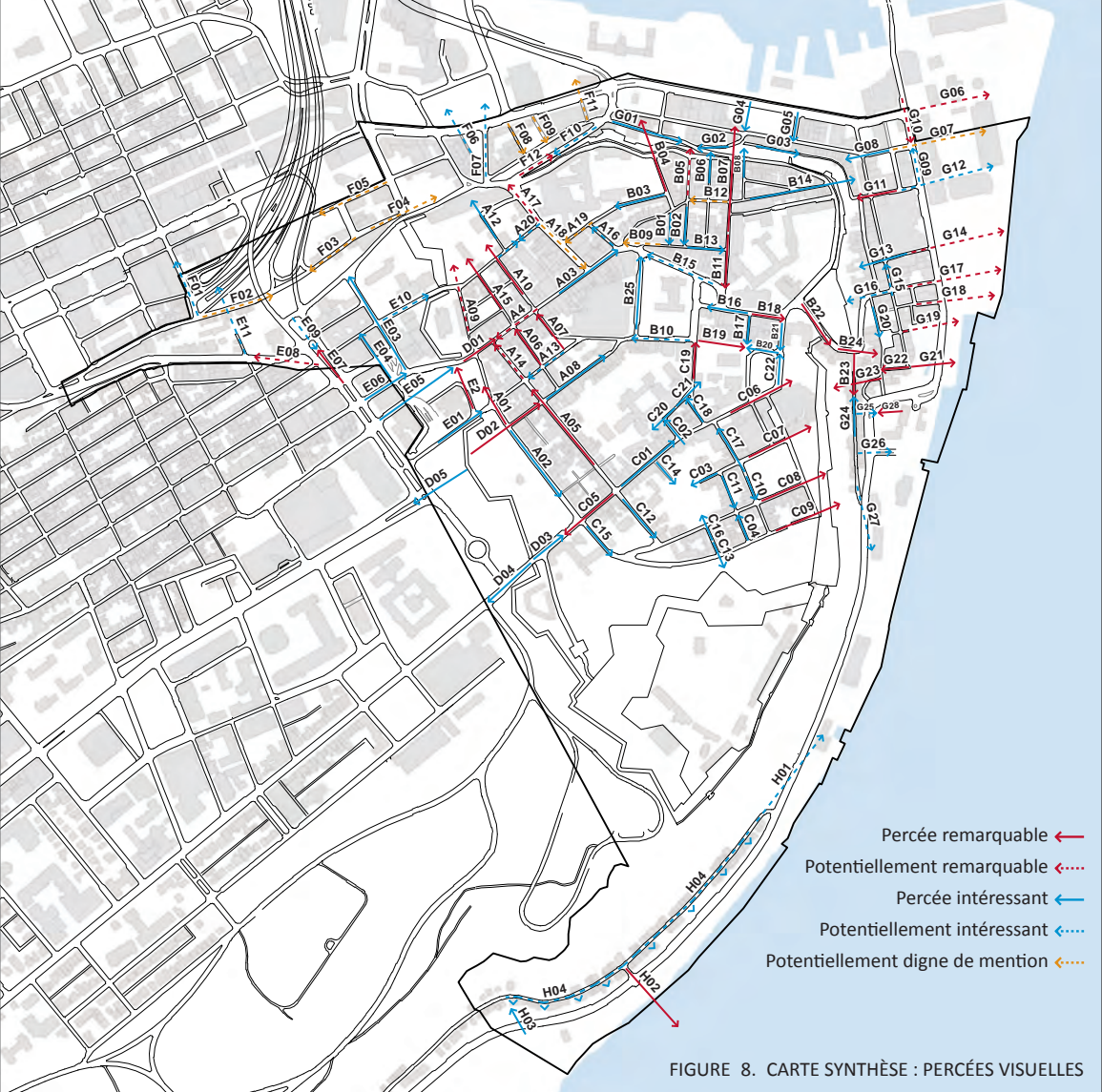
La carte synthèse des panoramas permet également de faire ressortir le nombre important de séquences spatiales procurant des panoramas en continu. Ces suites de panoramas ont en commun les mêmes sujets d'observation lointains mais illustrent l'incidence des objets se trouvant au premier plan et dont la perception varie considérablement au fil du déplacement. Ainsi, dans ces cas, afin d'évaluer une intervention sur la morphologie urbaine, il importe de déplacer l'observateur et d'évaluer l'impact en fonction de ce

déplacement et non seulement en fonction de certains points de vue fixes.

LES PERCÉES VISUELLES (FIGURE 8)

La carte synthèse des percées visuelles démontre l'incroyable richesse des percées que procure l'arrondissement. Plus de 100 percées ont été identifiées et répertoriées comme étant intéressantes et remarquables. Une quarantaine ont été affublées des mentions *potentiellement* dignes de mention, intéressantes ou remarquables afin de bien faire ressortir certaines anomalies avec lesquelles il faudra composer dans les prochaines années.





2.4 MARCHÉ À SUIVRE

Toutes les perspectives visuelles de l'arrondissement historique du Vieux-Québec sont dignes de mention, intéressantes ou remarquables. Ainsi, toute forme d'intervention sur le bâti devrait faire l'objet d'une analyse mesurant les impacts potentiels sur les perspectives visuelles. La présente marche à suivre propose une méthode en trois étapes, du général au particulier.

1. Appréhender l'agglomération. Situer l'intervention par rapport à l'ensemble de l'arrondissement historique;

- **Comprendre** les principes généraux d'organisation du paysage (section 2.5);
- **Se questionner** sur les aspects contributifs de l'intervention quant aux principes généraux en appliquant les recommandations générales (section 2.6);
- **Identifier la parcelle.** Sommes-nous sur une parcelle du tissu urbain de base ou sur une parcelle institutionnelle tel que synthétisé sur les figures 3 et 4? Selon le type de tissu urbain, appliquer les recommandations spécifiques de la section 2.7 ou 2.8.

2. Identifier les perspectives sur lesquelles l'intervention pourra avoir un impact. Identifier l'îlot (figure 11) et consulter la description des perspectives s'y rattachant à l'aide du tableau 1 de la section 2.9. L'intervention contribue-elle à renforcer la lisibilité des éléments qui ont permis de classifier la perspective?

- **Appliquer les recommandations** spécifiques à chacune des perspectives identifiées. Les recommandations les plus restrictives devraient être appliquées pour une même classe de perspectives;

- **Se référer à la carte synthèse des hauteurs en annexe**, notamment pour les secteurs de la basse-ville. La Commission d'urbanisme pouvant exiger dans certains cas une hauteur inférieure pouvant aller jusqu'à 20% (voir la recommandation no.5).

3. Démontrer les aspects contributifs quant à la lecture de l'arrondissement historique pour chaque intervention modifiant une volumétrie existante ou insérant une nouvelle volumétrie.

- Une intervention plus imposante en terme de gabarit pourrait être possible dans certains secteurs et ce sans avoir la moindre incidence sur toute forme de perspective. La démonstration devra être faite en ce sens mais aussi quant à l'adéquation aux autres principes d'intégration urbaine notamment évoqués dans le guide d'intervention « Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec » (Roy, 1998).

La ville de Québec peut, à l'aide d'un logiciel développé spécifiquement à cet usage, mesurer l'impact d'une intervention dans le paysage. Ainsi, en prenant en considération les perspectives s'appliquant au site d'intervention, il est possible d'établir les niveaux altimétriques plafonds qui ne devraient pas être dépassés. Les cartes insérées en annexe illustrent des exemples de résultats qui ont été générés par des panoramas sur certains éléments du paysage devant être préservés comme objet d'observation. Il est possible de répéter cet exercice pour chacun des objets d'observation qui aura permis de classifier chacune des perspectives de cet inventaire.

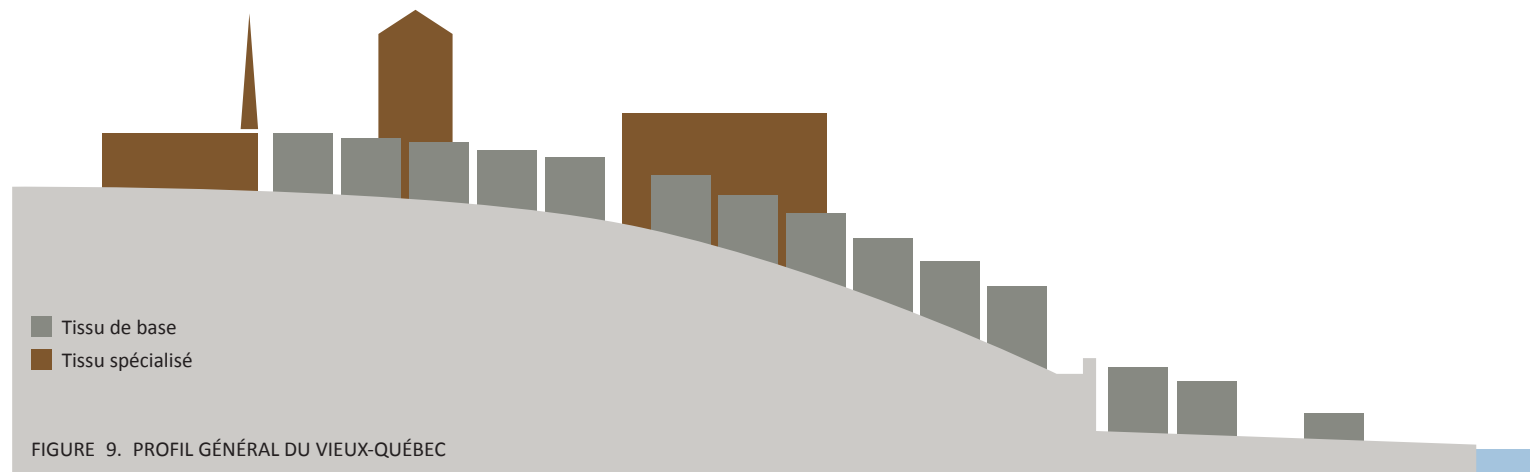
2.5 PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ORGANISATION DU PAYSAGE

PRINCIPE 01 : LE PROFIL GÉNÉRAL DE L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE

À partir des différents points de vue extérieurs, notamment la rive sud et le territoire au nord de la ville de Québec, les perspectives de type panoramas permettent d'appréhender l'arrondissement historique dans sa globalité (voir la figure 6).

Ainsi, le profil général du Vieux-Québec présente un tissu urbain de base qui généralement épouse la topographie et d'où émerge un bâti spécialisé qui agit le plus souvent comme repère en bravant la topographie accidentée notamment par sa ligne faîtière horizontale (figure 9). La distinction entre tissu urbain *de base* et tissu urbain *spécialisé* se révèle donc le principe incontournable dans la clarté de lecture globale de l'arrondissement historique.

Certains bâtiments font figure d'éléments d'exception dans le paysage du Vieux-Québec. L'édifice Price par exemple, ne s'inscrit pas dans le profil général du quartier, et n'émerge pas d'une



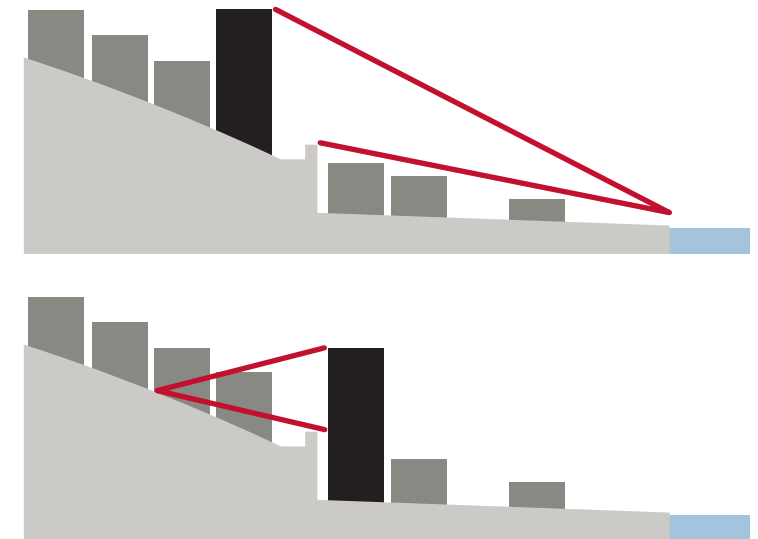
parcelle institutionnelle d'origine. Il a tout de même le mérite d'annoncer un espace public, en quête de qualification, bordé par la rue Ste-Anne et l'hôtel de Ville. « Ces éléments émergents méritent d'être conservés; cependant, ils devraient également être compris comme des éléments d'exception dans le paysage, et non comme des modèles à suivre pour des constructions futures » (Roquet, 2000 : p.10). Ainsi, certains édifices gouvernementaux par exemple, n'ont pas la même valeur, particulièrement en raison du fait qu'ils émergent de n'importe où dans le tissu urbain.

PRINCIPE 02 : RAPPORT D'ÉCHELLE HAUTE-VILLE / BASSE-VILLE

La lecture du promontoire naturel et des ouvrages militaires qui l'ont circonscrit devrait être possible autant à partir de la haute-ville qu'à partir de la basse-ville. La relation visuelle entre ces ouvrages et la présence des cours d'eau en contre-bas constitue également un principe incontournable à respecter.

Ainsi, le tissu construit, en plus de permettre l'établissement des nécessaires relations visuelles entre ces éléments du paysage (promontoire, fortifications, fleuve), devrait contribuer à la lecture de la relation d'échelle entre la haute et la basse ville. En d'autres mots, un édifice trop haut en basse-ville vient fausser ou nier la dénivellation à partir de points de vue de la haute-ville. De même, vu à partir de la basse-ville, un édifice trop haut sur le promontoire écrase la perspective et détruit la relation d'échelle parfois fragile, notamment sur le versant nord du promontoire où la falaise est moins abrupte (figure 10).

FIGURE 10. RAPPORT D'ÉCHELLE HAUTE-VILLE/BASSE-VILLE



PRINCIPE 03 : CADRE VISUEL DES PERSPECTIVES

Toutes les perspectives de l'arrondissement historique même celles de type panoramas, ont en commun d'avoir un minimum d'encadrement donné par une ou plusieurs des composantes du tissu urbain. Plus spécifiquement, les percées visuelles sont permises et souvent mises en scène par le biais des parois qui l'encadrent. Ainsi, c'est le tissu urbain de base qui devient un objet d'observation secondaire mais combien primordial dans l'appréciation des perspectives (photo 1). Le traitement de chaque détail de son organisation doit donc constamment être pris en considération dans l'optique où il enrichit les perspectives. Par exemple, l'ajout de balcons ou d'oriels peut dans certains cas ponctuer ou animer une rue, mais dans d'autres cas, ces éléments peuvent devenir des objets gênants ou étrangers dans des cônes de visions lisses et simples. Ce principe devrait être pris en considération autant dans le cas de rues que dans les espaces plus

ouverts comme les places publiques et les fronts bâtis fluviaux et ceux face aux fortifications.

Dans l'arrondissement historique du Vieux-Québec, plusieurs terrains vacants dégagent des perspectives vers différents éléments d'intérêt. Bien qu'ils offrent des vues intéressantes, il n'est pas nécessairement souhaitable de les conserver puisqu'ils brisent la continuité du front bâti. « La protection des perspectives visuelles ne devraient pas se faire aux dépens d'un encadrement adéquat de l'espace public » (Roquet, 1999 : p.11).

Il en va de même pour la coloration et les textures qui participent à ces effets d'encadrement. Les contrastes clairs-obscurs constituent un principe de base pour le découpage des compositions architecturales et, à plus grande échelle, pour le découpage entre le corps du bâti et la toiture (photo 2).

Les toitures participent aux effets d'encadrement au même titre qu'elles constituent le plus souvent la cinquième façade (photo 3).

2.6 RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

RECOMMANDATION 01 : ÉVALUATION DES PROJETS

Dans cet inventaire, **les recommandations découlent de l'impact du bâti sur les perspectives visuelles**. Cependant, plusieurs autres critères sont considérés lors de l'évaluation des interventions sur le cadre bâti de l'arrondissement historique tel que suggéré par le guide d'intervention « Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec » (Roy, 1998). Parmi tous ces critères, il importe de reconnaître l'importance du bâti sur la qualité des perspectives visuelles. Ces critères de qualité portent notamment sur les relations d'échelle avec le bâti voisin, la proportion avec les espaces publics, la lecture de la topographie (principe 01), la lecture de la relation haute-ville/basse-ville (principe 02), les dégagements visuels (principe 03), etc.



PHOTO 1. LE TISSU URBAIN ENCADRE LES PERSPECTIVES



PHOTO 2. LA COLORATION ET LES TEXTURES PARTICIPENT À L'ENCADREMENT



PHOTO 3. LES TOITURES CONSTITUENT SOUVENT LA CINQUIÈME FAÇADE

RECOMMANDATION 02 : TISSU URBAIN DE BASE / TISSU URBAIN SPÉCIALISÉ

Le **tissu urbain de base doit épouser la topographie** pour permettre la lecture du promontoire et la compréhension de la relation entre la haute-ville et la basse-ville (photo 4).

Seul le tissu urbain spécialisé peut émerger de la trame du urbain de base (photo 5). Les éléments qui émergent doivent cependant assumer une qualité architecturale en tant que repères dans l'arrondissement et correspondre à des fonctions et des lieux reconnaissables. Ils devront également apporter une plus-value à l'espace public en s'implantant sur de grandes parcelles institutionnelles, autour de places publiques d'importance, d'espaces non construits de type cours ou jardins intérieurs ou le long des parcours principaux (parcours-mère) par exemple (principe 01).



PHOTO 4. LE TISSU DE BASE DOIT ÉPOUSER LA TOPOGRAPHIE

RECOMMANDATION 03 : CADRE BÂTI

Le cadre bâti constitue un élément d'intérêt prépondérant dans toutes les perspectives du Vieux-Québec et c'est pourquoi il est essentiel de s'assurer que tout nouveau bâtiment s'y insère de façon harmonieuse.

Ainsi, le bâti de remplacement ou de densification doit être conçu en lien avec le profil urbain général (principe 01) et celui plus spécifique de la rue ou de l'espace non construit sur lequel il s'implante. Ceci notamment quant aux lignes de toits, à la lecture du nombre d'étages aux proportions volumétriques et à son adaptation à la topographie.

RECOMMANDATION 04 : INSTALLATIONS EN TOITURES

Parce qu'ils sont visibles à partir de nombreux points d'observation de la haute-ville, les installations utilitaires en toiture des édifices de la basse-ville doivent s'intégrer visuellement à l'architecture (photo 6) (principe 03).



PHOTO 5. SEUL LE TISSU SPÉCIALISÉ PEUT ÉMERGER



PHOTO 6. LES INSTALLATIONS EN TOITURE DOIVENT S'INTÉGRER À L'ARCHITECTURE

Ces équipements ne devraient pas représenter plus de 20% de la surface de la toiture et ils devraient être configurés et orientés dans l'esprit de limiter au maximum leur impact sur les perspectives visuelles. Ils doivent être atténués par des éléments dont la volumétrie et les matériaux s'intègrent à l'architecture. Dans le cas de nouvelles constructions, ils devraient être parfaitement intégrés à la volumétrie et faire partie de la hauteur prescrite sans excéder (voir la recommandation 05).

Les édicules d'accès aux terrasses doivent être conçus de façon à ce que leur volumétrie et leur vocabulaire architectural s'intègre à l'architecture en misant sur la transparence maximale des parois dans les limites d'une composition cohérente avec le langage de l'immeuble. Leurs dimensions devraient être limitées uniquement à l'escalier. Finalement, la couleur des toits plats doit s'harmoniser avec le couronnement de l'édifice.

2.7 RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES TISSU URBAIN DE BASE

RECOMMANDATION 05 : GABARIT DU TISSU URBAIN DE BASE

Actuellement, la plupart des bâtiments du tissu urbain de base comptent de deux à cinq étages. Puisque les parois bâties sont tantôt l'élément d'intérêt d'un panorama, tantôt l'encadrement d'une percée, il est important de préserver la cohérence générale de ce tissu.

Ainsi, il a été établi que **le gabarit du bâti du tissu urbain de base devrait être limité à 15 mètres**. Cette limite est franche, c'est-à-dire qu'elle inclut tous les équipements de mécanique au toit hors bâti.

La Commission d'urbanisme pourrait cependant se prononcer en faveur d'une réduction ou d'une augmentation de 20% de ce plafond. Par exemple, un gabarit plus important pourrait être envisagé afin d'offrir un cadre bâti proportionnel autour des pôles urbains et des axes principaux.

La localisation de ce tissu urbain de base est basée sur la figure 4 de la partie 1 portant sur les hypothèses de lisibilités.

RECOMMANDATION 06 : COMPOSITION DU TISSU URBAIN DE BASE

Les nouvelles constructions ou exhaussements du bâti dit *de base* devraient tenir compte des caractéristiques distributives, constructives et formelles des édifices constituant le front bâti dans lequel elles s'insèrent. Chaque bâtiment est en quelque sorte un maillon de la série qui constitue le tissu urbain de base.

- Caractéristiques distributives : maintien de la répartition générale des espaces et des caractéristiques des ouvertures.
- Caractéristiques constructives : matériaux et texture qui s'harmonisent avec l'existant.
- Caractéristiques formelles : respect de la volumétrie, des

RECOMMANDATION 07 : PROFIL DU TISSU URBAIN DE BASE

Chacune des constructions édifiées dans le tissu urbain de base devrait contribuer à rendre lisible la nécessaire adéquation entre tissu urbain et topographie. La lecture d'ensemble devant permettre de mettre en valeur ce qui devrait logiquement émerger, c'est-à-dire les éléments du tissu urbain spécialisé (principe 01).

2.8 RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES TISSU URBAIN SPÉCIALISÉ

RECOMMANDATION 08 : GABARIT DU BÂTI SPÉCIALISÉ

Pour les parcelles institutionnelles reconnues, les nouvelles constructions ou exhaussements du bâti devraient établir des relations d'échelles harmonieuses avec le gabarit des autres édifices adjacents sur la même parcelle. Ceci notamment afin de préserver la cohérence d'ensemble issue de leurs caractéristiques propres : niveau de la ligne de toit, proportions volumétriques, mode d'organisation de la parcelle, position relative du construit et du non construit.

Le bâti devrait notamment contribuer à l'intelligibilité de l'ensemble quant aux règles de positionnement du bâti (interface public/privé)

La localisation de ce tissu urbain de base est basée sur la figure 4 de la partie 1 portant sur les hypothèses de lisibilités.

RECOMMANDATION 09 : COMPOSITION DU BÂTI SPÉCIALISÉ

Le bâti spécialisé émergent devrait être doté d'une architecture et d'une volumétrie faisant en sorte qu'il devienne un véritable repère dans la ville.

Dans ce cas, une attention particulière devrait être portée au traitement des étages émergents afin d'une part de contribuer au

profil urbain général et, d'autre part, de signaler leur cohérence avec les espaces non construits à leur pied.

Le bâti spécialisé, contrairement à la morphologie générale du tissu urbain de base, ne traduit pas dans sa volumétrie une quelconque adaptation à la topographie. Outre par le biais de sa base, le volume émergent (le plus souvent sous forme d'un parallélépipède allongé) fait fi de la pente du terrain sur lequel il est implanté en arborant une ligne de toiture parfaitement horizontale.

2.9 RÉPÉRAGE DES PERSPECTIVES

Le tableau suivant permet d'identifier rapidement les perspectives remarquables et intéressantes qui devront faire l'objet d'une attention particulière lors de tout projet d'intervention sur un îlot donné.

Les recommandations spécifiques associées à chacune des perspectives doivent être ajoutées aux recommandations générales (2.6) et à celle s'appliquant au tissu de base (2.7) ou au tissu spécialisé (2.8).



FIGURE 11. NUÉROTATION DES ÎLOTS

TABLEAU 1 : REPÉRAGE PERSPECTIVES / ÎLOTS

| N° ÎLOTS | SECTEURS | | | | | | | |
|-------------|--------------------------|---|---|-------------------|-------------------|---|---|---|
| | A | B | C | D | E | F | G | H |
| 1 | | | | P05 P06 | P18 | | | |
| 2 | | | | P05 P06 | P18 | | | |
| 3 | | | | P05 P06 | P18 | | | |
| 4 | | | | P05 P06 | P18 | | | |
| 5 | | | | P05 P06 | P18 | | | |
| 6 | | | | P05 P06 | P18 | | | |
| 7 | | | | P05 P06 | P18 | | | |
| 8 | A18 | | | P05 P06 | P18 | | | |
| 9 | A05 A14 | | | P05 P06 P07 | P18 E05 E06 | | | |
| 10 | A05 A09 A14 A15 | | | P05 P06 P07 | P18 | | | |
| 11 | A05 A09 A14 | | | P05 P06 P07 | P18 | | | |
| 12 | | | | P05 P06 P07 | P18 | | | |
| 13 | A11 A20 | | | P05 P06 P07 | P18 | | | |
| 14 | A19 | | | P05 P06 P07 | P18 | | | |
| 15 | | | | P05 P06 P07 | P18 | | | |

PARTIE 2 INVENTAIRE DES PERSPECTIVES

| N° ÎLOTS | SECTEURS | | | | | | | |
|-------------|--------------------------|--------------------------|-----|--------------------------|------------|-------------------|-----|---|
| | A | B | C | D | E | F | G | H |
| 16 | A18 A19 | B10 | | P05 P06 | P18 | | | |
| 17 | | B15 B25 | | P05 P06 | P18 | | | |
| 18 | A11 A16 A17 A18 | B03 B12 B15 | | P05 P06 P07 P08 | P18 E10 | P21 F08 F09 | P22 | |
| 19 | | B25 | | P05 P06 | P18 | | | |
| 20 | | | C19 | P05 P06 | P18 | | | |
| 21 | | | C19 | P05 P06 | P18 | | | |
| 22 | | | | P05 P06 | P18 | | | |
| 23 | | | | P05 P06 | P18 | | | |
| 24 | | | | P05 P06 | P18 | | | |
| 25 | A03 | B15 B25 | | P05 P06 | P18 | | | |
| 26 | | B25 | | P05 P06 | P18 | | | |
| 27 | | | C19 | P05 P06 | P18 | | | |
| 28 | | | C19 | P05 P06 | P18 | | | |
| 29 | | | | P05 P06 | P18 | | | |
| 30 | | P01 B01 B02 B25 | C19 | P05 P06 | P18 | | | |
| 31 | | P01 | | P05 P06 | P18 | | | |
| 32 | A08 | P01 B09 | | P05 P06 | P18 | | | |

| N° ÎLOTS | SECTEURS | | | | | | | |
|-------------|----------|------------|-------------------|--------------------------|-----|---|---|---|
| | A | B | C | D | E | F | G | H |
| 33 | | P01 | | P05 P06 | P18 | | | |
| 34 | | P01 B11 | | P05 P06 | P18 | | | |
| 35 | | | P02 | P05 P06 | P18 | | | |
| 36 | | | C06 | P05 P06 | P18 | | | |
| 37 | | | P02 C17 C21 | P05 P06 | P18 | | | |
| 38 | | | P03 C04 | P04 P05 P06 | P18 | | | |
| 39 | | | P03 C04 C17 | P04 P05 P06 | P18 | | | |
| 40 | | | P03 C04 | P05 P06 | P18 | | | |
| 41 | | | P03 C14 C16 | P04 P05 P06 | P18 | | | |
| 42 | | | P02 C06 | P05 P06 P14 | P18 | | | |
| 43 | | | | P04 P05 P06 P14 | P18 | | | |
| 44 | | | | P05 P06 | P18 | | | |
| 45 | | | C12 | P05 P06 | P18 | | | |
| 46 | | | | P05 P06 | P18 | | | |
| 47 | | | | P05 P06 | P18 | | | |

| N° ÎLOTS | SECTEURS | | | | | | | |
|-------------|--|-----|-------------------|--------------------------|---------------------------------|---|---|---|
| | A | B | C | D | E | F | G | H |
| 48 | | | C09 | P04 P05 P06 P14 | P18 | | | |
| 49 | | | P02 C06 C07 | P05 P06 P14 | P18 | | | |
| 50 | | | P02 | P05 P06 | P18 | | | |
| 51 | | B18 | | | P18 | | | |
| 52 | | | C09 | | P18 | | | |
| 53 | | | | | P18 | | | |
| 54 | A02 | | C05 | P06 | P18 | | | |
| 55 | A01 | | | P06 | P18 | | | |
| 56 | A01 | | | P06 P07 | P18 | | | |
| 57 | A06 A07 A09 A10 A12 A15 | | | P06 P07 P08 | P18 E10 | | | |
| 58 | A01 | | | P06 P07 | P18 E02 | | | |
| 59 | | | | P06 | P18 | | | |
| 60 | | | | P06 | P18 | | | |
| 61 | | | | P06 | P16 P17 P18 E05 E06 | | | |
| 62 | A20 | B09 | | P06 P07 | P16 P17 P18 E05 E06 | | | |

| N° ÎLOTS | SECTEURS | | | | | | | |
|-------------|----------|---|-----|------------|---------------------------------|-------------------|---|---|
| | A | B | C | D | E | F | G | H |
| 63 | | | | P06 | P16 P17 P18 E05 E06 | | | |
| 64 | | | | P06 | P16 P17 P18 E05 E06 | | | |
| 65 | A04 | | | P06 P07 | P16 P17 P18 E05 E06 | | | |
| 66 | | | | P06 | P16 P17 P18 E05 E06 | | | |
| 67 | A04 | | | P06 P07 | P16 P17 P18 E05 E06 | | | |
| 68 | | | | P06 | P16 P17 P18 E05 E06 | | | |
| 69 | | | C05 | | P18 | | | |
| 70 | | | C05 | | | | | |
| 71 | | | | | E07 E08 E11 | | | |
| 72 | | | | | E11 | | | |
| 73 | | | | | | | | |
| 74 | | | | | E11 | | | |
| 75 | | | | P08 | P19 E11 | F01 F02 F03 | | |

| N° ÎLOTS | SECTEURS | | | | | | | |
|-------------|----------|---|---|-------------------|------------|-------------------|---|---|
| | A | B | C | D | E | F | G | H |
| 76 | | | | P08 | P19 | F02 F03 F05 | | |
| 77 | | | | P08 | P19 E03 | | | |
| 78 | | | | P08 | P19 | F05 | | |
| 79 | | | | P08 | P19 E03 | F05 | | |
| 80 | A01 | | | P07 P08 | P19 | | | |
| 81 | A01 | | | P07 P08 | P19 | P21 F05 | | |
| 82 | A07 | | | P07 P08 | P19 | F04 | | |
| 83 | A07 | | | P07 P08 | P19 | P21 | | |
| 84 | A07 | | | P07 P08 P09 | P19 | P21 | | |
| 85 | A17 | | | P07 P08 P09 | P19 | P21 | | |
| 86 | A17 | | | P07 P08 P09 | P19 | P21 F06 F07 | | |
| 87 | A17 | | | P07 P08 P09 | P19 | P21 | | |
| 88 | A17 | | | P07 P08 P09 | P19 | P21 | | |
| 89 | A17 | | | P07 P08 P09 | P19 | P21 | | |
| 90 | A17 | | | P07 P08 P09 | | P21 F08 | | |

| N° ÎLOTS | SECTEURS | | | | | | | |
|-------------|----------|---------------------------------|---|--------------------------|---|--------------------------|-------------------|---|
| | A | B | C | D | E | F | G | H |
| 91 | | | | P07 P08 P09 | | P21 F08 F09 F12 | | |
| 92 | A17 | | | P07 P08 P09 | | F08 F09 F10 F12 | | |
| 93 | | | | P07 P08 P09 | | F09 | | |
| 94 | | | | P07 P08 P09 | | P21 F11 | | |
| 95 | | | | P08 P09 | | | | |
| 96 | | B04 B05 B06 B07 B08 | | P08 P09 P10 | | P22 | | |
| 97 | | B04 | | P09 P10 | | F12 | P22 | |
| 98 | | B04 | | P09 P10 | | F12 | P22 | |
| 99 | | B04 | | P09 P10 | | | P22 G01 | |
| 100 | | B05 B06 B07 B08 | | P09 P10 | | | P22 G04 G05 | |
| 101 | | B05 B06 B07 | | P09 P10 | | | P22 | |
| 102 | | | | P10 P11 | | | P22 | |
| 103 | | B08 B14 | | P04 P10 P11 P12 | | | P22 P23 G08 | |

PARTIE 2 INVENTAIRE DES PERSPECTIVES

| N° ÎLOTS | SECTEURS | | | | | | | |
|-------------|----------|-----|---|---------------------------------|---|---|--|---|
| | A | B | C | D | E | F | G | H |
| 104 | | | | P04 P10 P11 P12 | | | P23 G15 | |
| 105 | | | | P04 P10 P11 P12 P13 | | | P23 | |
| 106 | | | | P04 P11 P12 P13 | | | P23 G06 | |
| 107 | | B14 | | P04 P11 P12 P13 | | | P23 | |
| 108 | | B14 | | P04 P11 P12 P13 | | | P23 | |
| 109 | | | | P04 P11 P12 P13 | | | P23 G13 G16 | |
| 110 | | | | P04 P11 P12 P13 | | | P23 | |
| 111 | | | | P04 P11 P12 P13 | | | P23 | |
| 112 | | | | P04 P11 P12 P13 | | | P23 G14 G17 G18 G19 G21 | |
| 113 | | | | P04 P11 P12 P13 | | | P23 | |

| N° ÎLOTS | SECTEURS | | | | | | | |
|-------------|----------|-------------------|-----|--------------------------|---|---|------------|---|
| | A | B | C | D | E | F | G | H |
| 114 | | | | P04 P11 P12 P13 | | | P23 | |
| 115 | | | | P04 P11 P12 P13 | | | P23 P24 | |
| 116 | | | | P04 P11 P12 P13 | | | P23 | |
| 117 | | | | P04 P11 P12 P13 | | | P23 | |
| 118 | | | | P04 P11 P12 P13 | | | P23 | |
| 119 | | | | P04 P11 P12 P13 | | | P23 | |
| 120 | | B19 B22 B24 | C06 | P04 P11 P12 P13 | | | P23 | |
| 121 | | B24 | | P04 P11 P12 P13 | | | P23 P24 | |
| 122 | | B24 | | P04 P11 P12 P13 | | | P23 P24 | |
| 123 | | B24 | | P04 P11 P12 P13 | | | P23 | |
| 124 | | | | P04 P12 P13 | | | P23 | |

| N° ÎLOTS | SECTEURS | | | | | | | |
|-------------|----------|-----|------------|-------------------|---|---|--------------------------|------------|
| | A | B | C | D | E | F | G | H |
| 125 | | | C07 C08 | P04 P12 P13 | | | P23 G22 G23 G28 | |
| 126 | | | C07 C08 | P04 P12 P13 | | | P23 G23 | |
| 127 | | | | P04 P12 P13 | | | P23 G25 G26 | H02 |
| 128 | | B23 | C09 | P04 P12 P13 | | | G27 | P25 H01 |
| 129 | | | | | | | | H03 |
| 130 | | | | | | | | P26 H03 |
| 131 | | | | | | | | P26 H03 |
| 132 | | | | | | | | P26 H03 |

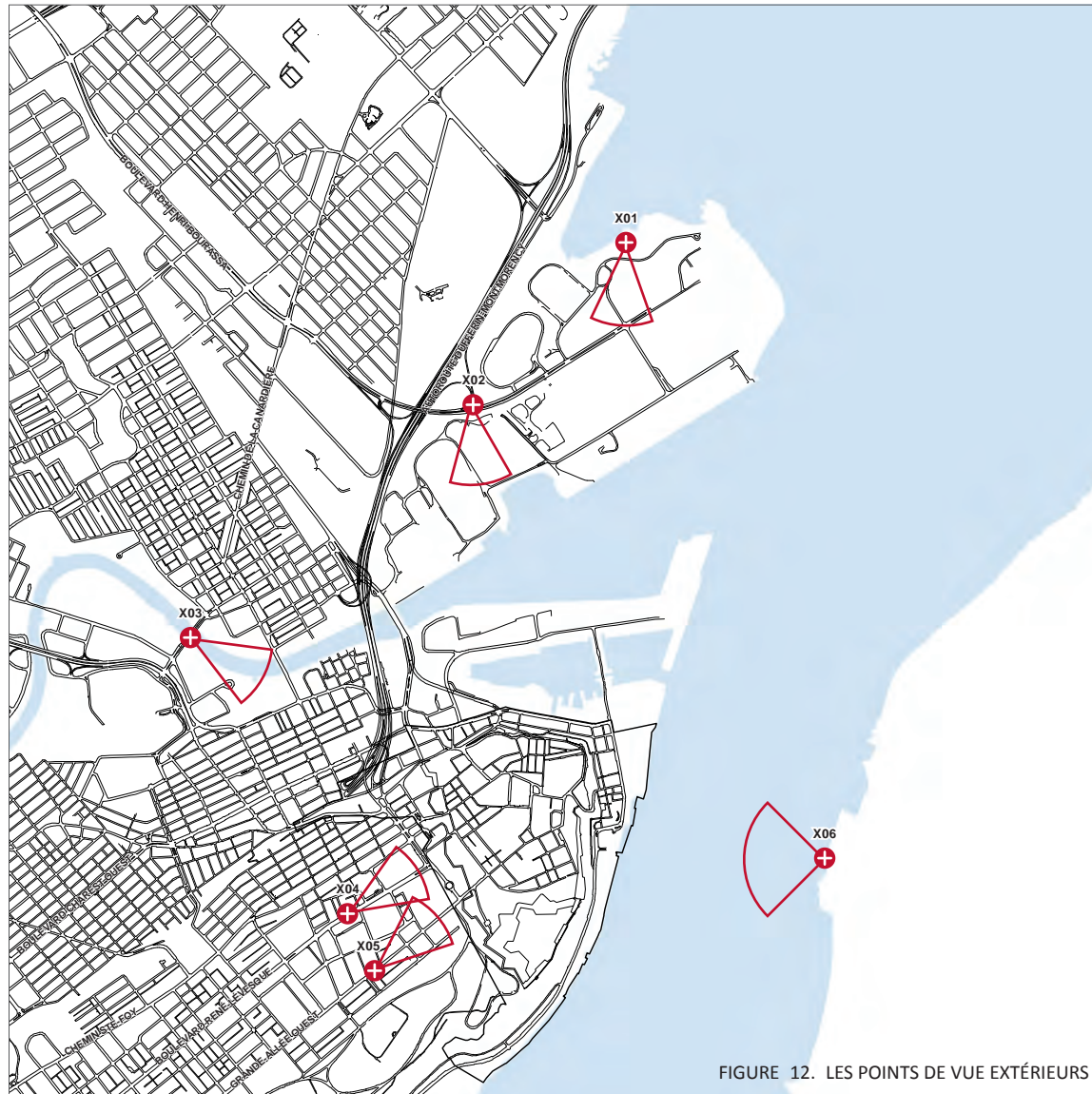


FIGURE 12. LES POINTS DE VUE EXTÉRIEURS

**X01. BAIE DE BEAUPORT**

| | |
|-----------------------------------|---|
| TYPE DE PANORAMA | Point de vue extérieur |
| DESCRIPTION | À partir de la baie et de la côte de Beauport, le Vieux-Québec est lisible comme un promontoire duquel ressortent quelques bâtiments repères comme le Château Frontenac et l'édifice Price. |
| ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS | <ul style="list-style-type: none"> • Promontoire du Vieux-Québec • Fleuve Saint-Laurent • Rive sud |
| ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS | <ul style="list-style-type: none"> • Château Frontenac • Édifice Price • Hôtel du Parlement • Installations portuaires |

**X02. BOULEVARD HENRI-BOURASSA**

| | |
|-----------------------------------|---|
| TYPE DE PANORAMA | Point de vue extérieur |
| DESCRIPTION | À partir de la baie et de la côte de Beauport, le Vieux-Québec est lisible comme un promontoire duquel ressortent quelques bâtiments repères comme le Château Frontenac, l'édifice Price et le Séminaire de Québec. |
| ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS | <ul style="list-style-type: none"> • Promontoire du Vieux-Québec • Fleuve Saint-Laurent et estuaire de la rivière Saint-Charles • Rive sud |
| ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS | <ul style="list-style-type: none"> • Château Frontenac • Édifice Price • Séminaire de Québec • Installations portuaires |

**X03. BERGES DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES (PONT DE DROUIN)**

| | |
|-----------------------------------|--|
| TYPE DE PANORAMA | Point de vue extérieur |
| DESCRIPTION | À partir de berges de la rivière Saint-Charles, la silhouette de Québec et quelques-uns de ses bâtiments repères sont visibles. |
| ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS | <ul style="list-style-type: none"> • Rivière Saint-Charles • Promontoire de Québec |
| ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS | <ul style="list-style-type: none"> • Séminaire de Québec • Hôtel-Dieu de Québec • Édifice Price • Château Frontenac • Institution religieuse des Sœurs grises |

**X04. BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE**

| | |
|-----------------------------------|---|
| TYPE DE PANORAMA | Point de vue extérieur |
| DESCRIPTION | Les édifices en hauteur de la colline Parlementaire cadrent une percée vers le Vieux-Québec avec les fortifications au premier plan, la rive sud en arrière-plan et l'édifice Price comme repère. |
| ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS | <ul style="list-style-type: none"> • Plateaux de la rive sud |
| ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS | <ul style="list-style-type: none"> • Fortifications • Édifice Price |

**X05. GRANDE ALLÉE EST**

| | |
|-----------------------------------|--|
| TYPE DE PANORAMA | Point de vue extérieur |
| DESCRIPTION | La Grande-Allée Est cadre une vue vers la porte Saint-Louis et permet, par temps clair, de voir jusqu'à la côte de Beaupré. |
| ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS | <ul style="list-style-type: none"> • Rive sud • Côte de Beaupré (Cape tourmente) |
| ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS | <ul style="list-style-type: none"> • Fortifications et porte Saint-Louis • Ancien palais de Justice (ministère des finances) |

**X06. CÔTE DE LÉVIS**

| | |
|-----------------------------------|--|
| TYPE DE PANORAMA | Point de vue extérieur |
| DESCRIPTION | À partir de Lévis, les vues remarquables vers le Vieux-Québec permettent de distinguer aisément la basse-ville, la falaise et la haute-ville. De plus, de nombreux bâtiments repères importants de la ville se découpent de la silhouette. |
| ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS | <ul style="list-style-type: none"> • Falaise • Fleuve Saint-Laurent et ses berges |
| ÉTABLISSEMENTS HUMAINS D'INTÉRÊTS | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs bâtiments qui rappellent les différentes vocations de la ville : Château Frontenac, édifice Price, Séminaire de Québec, etc. |